



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Général et Technologique
Aristide BRIAND**

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
N°3
DU 03 FEVRIER 2022**

2 RUE PIERRE SÉMARD
☒ B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex
☎ 02.32.23.69.00 * ☎ 02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents titulaires : 21
Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M AMOUROUX, Mme Florence DAMERON, Mme Annie VOGEL

Représentante de la collectivité de rattachement : Mme Emmanuelle TREMEL

Représentant de la Commune : Mme Caroline CASTELNAU

Représentant de l'EPN : M Arnaud MABIRE

Représentant personnalité qualifiée : M Laurent DELANOE

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Cécile LAGOUANELLE, M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Alexandra FOSSEY, Mme Pascale DELAFENETRE-LUBAT, Mme Catherine BOUTTIER, Mme Viviane POSTEC,

Représentantes des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Karine LECLERC,

Représentants des parents d'élèves : M. Denis LEVEQUE, M. Jacques DAVOUST, Mme Marie-David GREGOIRE

Membres excusés :

M Camille NARANCITCH, représentant de la collectivité de rattachement,
M Philippe BRENNETOT et Mme Anne MAROT, représentants des parents d'élèves

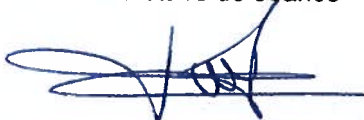
Membres absents :

Mme Lila GHALI, CPE

Herwan COLOBRAY, Douaa AZEROUAL, Louna RODRIGUEZ-VEGAS, Mohamed SAID, Léo SALMON,
représentants des élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	4/7
III - ORGANISATION SCOLAIRE	7/8
IV - QUESTIONS DIVERSES	8.

La secrétaire de séance



Madame LECLERC



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17h35, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées et précise qu'en raison des conditions sanitaires, le Conseil d'Administration

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} Karine LECLERC, membre élu suppléante, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – AFFAIRES FINANCIERES

A. AFFAIRES FINANCIERES DU GRETA DE L'EURE

↳ Contrats

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration de voter une convention de partage de la prise en charge d'un informaticien, d'un apprenti et de matériel commun entre le Gréta Portes Normandes et le Gréta côtes Normandes à hauteur de 50%. Le portage sera fait par le Gréta portes Normandes qui le refacturera au Gréta côtes Normandes.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2022/63

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

↳ Prime de fonction

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration de voter une prime mensuelle de 150 € attribuée aux techniciens informatiques.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2022/ 66

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

📌 **Tableau des emplois GRETA**

Mise à jour du tableau des effectifs : 217 permanents.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2022/ 65

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

📌 **Stagiaire au GRETA**

Une stagiaire en licence des ressources humaines au GRETA Portes Normandes sur le site de Pont Audemer du 17 janvier au 06 mai 2022 effectuera son stage sur le dispositif #Avenir. Elle percevra une rémunération de 3,90€ par heure de présence soit 1692,60 € pour la durée effective de son stage.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2022/ 62

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

📌 **Adhérent GRETA GPN**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable informe les membres du Conseil d'Administration de la liste des adhérents au GRETA GPN à ce jour. Les 12 antennes ont adhéré ainsi que quelques établissements actifs. Un acte est pris pour valider ces adhésions.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2022/ 64

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

B. AFFAIRES FINANCIERES DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

📌 **ADMISSIONS NON VALEURS**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration d'accepter 3 dossiers d'admissions non valeurs et quelques annulations de petites sommes dues pour un montant total de 1 176,20 €.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/51

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

📌 **Conventions tripartite avec la Région et l'association Ludus Modalis**

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer la convention suivante tripartite de mise à disposition de locaux avec la Région et l'association Ludus Modalis :

Festival Un sacre du Printemps : convention tripartite de mise à disposition de locaux avec la Région et l'association Ludus Modalis pour organiser le Concert de Ragas de l'Inde Du Nord par le Hussain Brother's Trio le samedi 26 mars 2022 de 15h à 23h, le concert ayant lieu à 20h. Le public accueilli est celui du Festival (entre 120 et 150 personnes). L'association assurera deux interventions pédagogiques auprès des classes de musique. Une

contribution financière d'un montant de 126 Euros sera demandée pour l'installation et remise en état du mobilier ainsi que le ménage et la désinfection totale des locaux mis à disposition (tarif préparation de salle 14€ h/agent).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2022/57

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Convention Ciné Pathé**

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer la convention de partenariat avec le LGT avec le cinéma Pathé d'Évreux pour consentir un tarif préférentiel à partir d'une jauge minimale de 90 élèves pour les films de sortie nationale et la gratuité sera appliquée aux accompagnateurs à raison de 2 accompagnateurs par groupes de 30 élèves. Il s'agira d'organiser des séances scolaires et événements spécifiques.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2022/56

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Convention tripartite transport « dispositif voies technologiques secondes » :**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Proviseur à signer la convention de partenariat dans le cadre du projet immersion des voies technologiques secondes pour les élèves des lycée Senghor, Briand et Modeste Leroy d'Évreux afin de participer financièrement aux frais de transports de leurs élèves lors de la visite au lycée Decrétot de Louviers le jeudi 17 mars 2022. Le montant total du devis est de 405€ et la participation de chaque établissement s'élève à 135€.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2022/55

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Convention Rectorat concours « grandes écoles » - session 2022**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Proviseur de signer la convention de partenariat avec le rectorat concernant l'utilisation des locaux et équipements de l'établissement dans le cadre de l'organisation des épreuves d'admissibilité des concours « grandes écoles » session 2022 qui aura lieu du 9 au 13 mai 2022. Une convention sera transmise prochainement par le service Commun des concours INP et E3A pour organiser les modalités financières.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2022/60

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Contrat Portes Ouvertes Virtuelles**

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable demande au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Proviseur à reconduire le contrat avec la société DIGITALIZ pour proposer un site dédié aux portes ouvertes virtuelles et présenter les différentes filières sur une période d'un an pour un montant total de 504 € TTC.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/61

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Bilan financier sortie scolaire**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'adopter le bilan financier de la sortie au concert Johnny Mafia organisée le 2 décembre 2021.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/53

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **SORTIES**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de ses membres pour pouvoir modifier la sortie obligatoire prévue à ROUEN en février 2022 pour les latinistes et hellénistes en sortie facultative avec un concert à l'opéra en soirée, le courant Mars 2022.

La participation des familles est de 10 euros.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/59

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **BON D'ACHAT – « PROJET CORDEE DE LA REUSSITE »**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de ses membres pour acquérir 9 bons d'achat « Cultura » de 30 euros dans le cadre du projet « cordée de la réussite », dans le but de gratifier les lauréats du « concours de réalisation de maquettes le 24 Mars 2022 »

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/58

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

↳ **Caisse de solidarité**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de ses membres pour que la Caisse de solidarité puisse récupérer les sommes versées pour aider un élève dans le cas où son dossier serait prise en charge par la Région au titre du fonds social. En effet, la caisse de solidarité qui fonctionnait avec des dons pour les élèves des classes supérieures du lycée n'est plus alimentée. La Région a mis en place un fond social qui permet aux étudiants de faire face à des difficultés. Néanmoins, compte tenu des délais de constitution du dossier d'aide au fonds social régional, certains élèves ou familles se trouvent démunis. C'est pourquoi le Conseil d'Administration accepte que la Caisse de solidarité puisse récupérer l'aide lorsque le versement de la Région est effectif plutôt que de demander à l'élève de rembourser ce qui a été donné par la Caisse de solidarité pour ensuite lui verser les fonds de la Région qui lui sont attribués.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/52

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable informe les membres du Conseil d'Administration de dégradations très importantes dans l'établissement. Ces dégradations sont d'autant plus problématiques que le personnel de la Région est en effectif restreint suite au Covid et malgré le protocole sanitaire. signalés par les personnels Région.

↳ **DBM pour information et DO (Décision Ordonnateur) 2021**

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable informe les membres du conseil des DO et DBM pour information prises depuis le dernier Conseil d'Administration (DBM 17 à 21 et DO 14 à 15).

↳ **DBM pour information 2022**

- Dotation complémentaire pour la DGF attribuée par la Région pour le microlycée d'un montant de 8 800 €.

Départ de Mme DAMERON à 18H20

III – ORGANISATION SCOLAIRE

1. REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2022-2023 :

A. LES EFFECTIFS :

Le Proviseur rappelle que la DHG est le nombre d'heures d'enseignement allouées par semaine. Elle est calculée par le Rectorat en fonction des structures et des effectifs.

La DHG a évolué. Elle est actuellement de 2034,53. Elle a évolué et se répartit en heures postes et HSA.

Pour 2022/2023, les prévisions d'effectifs sont stationnaires.

Monsieur DIOT précise que l'année prochaine une division de Terminale STMG ainsi qu'une classe de Terminale Générale seront en moins.

A. OPTIMISATION DES MOYENS

Pour l'année prochaine :

- Fermeture complète de l'enseignement russe LVC
- Fermeture de l'enseignement Italien LVB en 1^{ère}
- Deux demandes d'ouverture de nouveaux enseignements de spécialités (HIDA et EPPCS) ont été refusées
- Projet d'ouverture d'une nouvelle filière STD2A (Design et Arts Appliqués) unique dans le département de l'Eure pour une ouverture en 2023, précédée en 2022 de l'ouverture de l'option en seconde « Création et Culture Design »
- renforcement euros STMG 0.5h en terminale.
- Nécessité de réduire la section euro par la suppression du groupe de 1^{ère} STMG.

Monsieur GAUDRE précise de la non inscription en présentiel de la part des familles a fragilisé le choix des options comme cela a été le cas pour l'accès aux manuels.

VOTE

Le projet de ventilation des heures de la DHG 2022-2023 et la gestion des écarts présentés par Monsieur le Proviseur est ensuite soumis aux votes :

Votants : 20
Pour : 11

Abstentions : 2
Contre : 7

Bulletins nuls : 0
Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2022/54

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

MOTION jointe au compte-rendu

Madame LAGOUANELLE, représentante des personnels d'enseignement donne lecture au nom des deux listes d'une motion émanant des enseignants expliquant le refus de voter la DHG.

Vous trouverez en pièce jointe la motion.

Monsieur DIOT précise que l'année prochaine il n'y aura plus l'enseignement de russe et d'italien.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1/ Le secrétariat de direction du lycée a reçu plusieurs appels de la part de propriétaires des immeubles se situant en face de l'entrée du lycée ainsi que du syndic. En effet, des élèves ou jeunes personnes malgré les digicodes se fauillent dans les cages d'escaliers, y fument, mangent, dégradent les locaux et sont parfois insolents. Les propriétaires ne se sentent plus en sécurité. De même les places de parking seraient prises par la majorité de jeunes élèves ou étudiants.

Madame FOSSEY, représentante des enseignants informe les membres des difficultés de stationnement des parents. Une étude est en cours et est pris en compte par la Région. Monsieur le Proviseur précise qu'il est question de modifier l'entrée du parking rue Pierre Séward avec une entrée et une sortie pour des difficultés de stationnement.

Madame TREMEL va prendre attache auprès du service de la voirie et précise qu'un marquage au sol pourrait être envisagé dans l'attente.

La police municipale va être avertie pour vérifier que des élèves ou jeunes personnes ne stagnent pas dans les cages d'escalier des immeubles.

Question de la PEEP

a/ Interrogation le système retenu pour le contrôle continu.

Madame BOUTTIER, représentante des enseignants constate que, suite à la réforme, certains élèves se focalisent sur leurs notes et de plus en plus d'absentéisme est constaté afin de conserver leurs meilleures notes.

Monsieur AMOUROUX précise avoir convoqué, sur le niveau première et terminale, une vingtaine d'élèves pour le rattrapage suite à des absences de notes.

Il indique également que beaucoup d'absences d'élèves en janvier ont été constatées essentiellement dues au COVID, ce qui risque de poser des difficultés pour les notes du 2^{ème} trimestre.

Par ailleurs, Monsieur AMOUROUX, proviseur adjoint propose aux représentants des enseignants que soient mises en place des règles à appliquer à l'ensemble de l'équipe pédagogique concernant la fraude de la part des élèves, le justificatif d'absence aux épreuves, etc.... Monsieur DIOT propose que cela puisse être discuté en conseil pédagogique.

b/Retour de parents concernant le test de bac blanc de Français

Monsieur LEVEQUE, représentant des parents informe les membres du Conseil d'Administration de l'interrogation de parents quant au système retenu pour le contrôle continu. Il donne l'exemple concernant le test de bac blanc en Français où il y eu deux sujets et des notations différentes avec pour certains élèves des corrections de notes à la hausse de plus de 3 points et demande des explications.

Madame FOSSEY, représentante des enseignants explique les raisons des enseignants de ne pas s'impliquer dans la rédaction d'un plan local d'évaluation. Madame ESPINASSE, représentante des enseignants ajoute que pour le baccalauréat blanc, le choix d'évaluation a été décidé conjointement entre enseignants. Il se trouve qu'un enseignant a noté d'une certaine manière contrairement à une autre qui a trouvé la note trop sévère et a donc ajouté des points. Cela ne remet pas en cause le travail des enseignants et le travail des élèves. Il peut y avoir des écarts d'évaluation.

Mme FOSSEY trouve dommage que les parents soient passés par les représentants de parents plutôt que par leur professeur de français pour ce point.






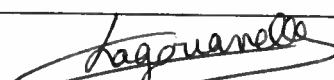






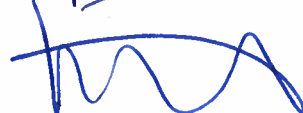
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

ARISTIDE BRIAND EVREUX

Le Jeudi 03 février 2022

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
Mme DAMERON Florence	Agent Comptable	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	visio
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	visio
M. MABIRE Arnaud	Représentant de la Commune <i>EPN</i>	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	visio
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme POSTEC Viviane	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme DELAFENETRE LUBAT Pascale	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	visio

MME DELAHAYE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME MOINE	Représentante des parents d'élèves	
MME ROSSIGNOL	Représentante des parents d'élèves	
MME MALLET	Représentante des parents d'élèves	
M LELEDIER	Représentant des parents d'élèves	
MME BIYOUNDOUDI LEGRAND	Représentante des parents d'élèves	
M LOPES VENANCIO LAMBIN	Représentant des élèves	
MME BAH	Représentante des élèves	
MME BENTALHA	Représentante des élèves	
MME LEMARIE	Représentante des élèves	
M FERNANDEZ LOPEZ	Représentant des élèves	

ETAT DES RESSOURCES ET DES BESOINS					GESTION DES ECARTS				
Disciplines	Apport théorique	+ CSR (en vert) / - CSD (en rouge)	Apport réel	Besoins	dont PPS	Propositions	=> + H. P.	Total apport	HSA
PHILO	54		54,00	61,00	0			54,00	7,00
Let. Classiques	48		48,00	57,50	0			48,00	9,50
Let. M. & Arts	98		96,00	130,43	0	CSR 9h + BMP 8,95	17,95	115,95	14,48
ALLEMAND	51		51,00	24,90	0	Fermeture + CSD 5,5h LP/ 2,6h ZR	-26,10	24,90	0,00
ANGLAIS	194,5		194,50	217,17	0			194,50	22,67
ARABE	0		0,00	9,60	0	BMP	9,60	9,60	0,00
ESPAGNOL	99		99,00	113,49	0			99,00	14,49
ITALIEN	18		18,00	11,80	0,00	CSD Modeste Leroy	-7,25	10,75	1,05
CHINOIS	0		0,00	10,60	0,00	BMP	10,60	10,60	0,00
HIST. & GEO.	152		152,00	159,75	0			152,00	7,75
SES	72		72,00	64,85	0	CSD 6h Senghor + 3h ZR	-9,00	63,00	1,85
MATHS	174		174,00	183,15	0	Fermeture + BMP 8,4h	-9,60	164,40	18,75
S. PHYS.	162		162,00	190,95	0	BMP	9,45	171,45	19,50
SVT	97,6		97,60	121,40	0	CSD 4,4 ML276 + BMP 6,3h	6,30	103,90	17,50
EDUC MUSIC	18		18,00	19,00	0			18,00	1,00
ARTS PLAST	18		18,00	20,00	0			18,00	2,00
EPS	88		88,00	91,00	0	CSD LP et ML276		88,00	3,00
STI	10		10,00	11,00	0			10,00	1,00
GEST. COMM 8011	118	SPN (8) / GERARD (18) / SIMON (18)	118,00	155,00	0			118,00	37,00
GEST. COMPTA 8012	114	M. POISSON	114,00	130,25	0			114,00	16,25
GEST. MERCA 8013	82	M. LE BRAS	82,00	95,00	0			82,00	13,00
ECO-GESTION 8010	67	M. POISSON (10)	67,00	88,73	0			67,00	21,73
Nolanat	52		52,00	60,00	0			52,00	8,00
Design de Communication	0		0,00	6,00	0,00	BMP	6,00	6,00	0,00
MELANESIEN	1787,1	(Heures réservées en cas de besoin de groupes supplémentaires)	1787,1	1,97	0,00			0,00	1,97
total disciplines	1787,1	0	1787,1	2034,53	0		7,95	1795,05	237,51
				1998,53				1776,53	222
				2034,53		Dotation initiale		1795,30	239,23
						2032,53+2h LLCA			11,76



Motion au CA du 03 février 2022
des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
des listes Alter Briand et Snes FSU et sympathisants

04/02/2022 09:11

Le CA est réuni aujourd'hui pour étudier et voter le TRM (tableau de répartition des moyens) pour la rentrée 2022. En préalable à cette motion, nous reconnaissons le travail de la direction et son écoute pour tenter de prendre en compte les demandes des enseignants, dans le cadre de l'enveloppe contrainte qui a été allouée à l'établissement. Nous sommes soulagés que la direction ait obtenu le rétablissement de la classe de 1e qui avait été supprimée, et satisfaits que les heures remises dans la dotation aient été réparties pour répondre aux principales demandes prioritaires des enseignants.

Cependant, dans le contexte actuel, il convient de rappeler l'opposition toujours constante des enseignants à la réforme du lycée et du baccalauréat. Leur application depuis 2 ans et demi confirme que nos craintes préalables étaient bel et bien justifiées. Rappelons que sur les deux dernières années nous avons subi 9 fermetures de postes et 7 compléments de services pour les collègues de l'établissement. Aujourd'hui nous devons subir 2 fermetures de postes supplémentaires, montant le nombre de postes fermés en trois ans à 11. Cela ne peut pas être que le fait de la démographie, c'est bien la conséquence de la mise en place de la réforme du lycée.

Concernant l'utilisation de ces trop maigres moyens, nous constatons que la marge donnée pour chaque division est bien trop faible pour nous permettre d'aider nos élèves comme ils le mériteraient tout en conservant l'offre d'options et de spécialités, qui reste indispensable à notre établissement. Si les horaires réglementaires des options ont pu être maintenus pour les arts, les LV3, ce ne sera pas le cas pour la totalité des LCA : en effet, l'horaire sera bien de 3h en 1e et en Tale, il n'est prévu pour le moment qu'à 2h en 2e. L'offre d'AP (Accompagnement Personnalisé) est bien trop faible pour répondre aux besoins de nos élèves. Durant les deux dernières années, les difficultés de nos élèves se sont accrues. Comment penser qu'une heure d'AP par classe, toutes disciplines confondues, sera suffisante l'année prochaine pour pallier ces difficultés ? Nous voyons cette année que cela ne suffit pas et les enseignants ne peuvent pas, en plus de leurs heures supplémentaires, prendre de nouvelles heures en HSE pour offrir du soutien aux élèves. Ce soutien devrait être prévu dans la dotation et dans le service des professeurs.

Avec la perte d'une classe de terminale générale, que nous déplorons, nous devons fermer deux groupes de spécialité. Rien ne nous permet d'affirmer que les choix des élèves permettront de ne constituer que 23 groupes comme prévu dans cette répartition, il nous faudrait alors renoncer à d'autres heures pour que les élèves puissent suivre leurs

enseignements de spécialité choisis, ce qui est un droit pour eux et donc ne peut pas réellement être entendu comme « l'autonomie de l'établissement ». Nous serons vigilants et redisons aussi aujourd'hui que nous refusons d'enseigner dans des classes ou groupes à plus de 35 élèves, ce qui est déjà trop. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée que ce doit être la norme. Dans la situation actuelle, plus que jamais, il faudrait, au contraire, diminuer les effectifs par classe.

En ce qui concerne la mise en place d'une filière STD2A dans notre établissement, si cette création permet effectivement d'élargir l'offre de séries technologiques à nos élèves comme à ceux du département, nous refusons qu'elle entre en concurrence avec les classes de STMG. Les élèves qui s'orientent par choix et avec un vrai projet en STMG doivent pouvoir continuer à le faire. Nous souhaitons la garantie du maintien du nombre des divisions actuelles de STMG en 2023 et tant que cela sera nécessaire au vu des demandes d'orientation des élèves. De plus, pour la création de cette nouvelle filière, il faut créer l'enseignement optionnel « création et culture design » en 2e. Aucun financement supplémentaire n'est actuellement prévu pour cette option, qui doit être prise sur la marge existante, identique à celle de l'an dernier, pour 6 heures postes. Cette création entrant dans le cadre d'une politique académique, nous demandons une dotation supplémentaire de 6 heures postes pour mettre en place cet enseignement optionnel.

Quelles sont les conséquences de toutes les pertes que nous avons évoquées ? Des conditions de travail dégradées pour les enseignants et des conditions d'apprentissage insatisfaisantes pour les élèves. Nous ne pouvons l'accepter sans rien dire.

Pour toutes ces raisons, nous ne rentrerons pas dans la logique de décider quelle discipline doit voir ses demandes légitimes refusées et nous voterons donc contre cette répartition qui ne permet pas de toutes les satisfaire.

Nous demandons à être reçus en audience au rectorat.